

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 330

15 février 2010

### SOMMAIRE

|   |              |   |              |
|---|--------------|---|--------------|
| <b>Al Maha Majestic S.à r.l.</b> .....                                | <b>15838</b> | <b>GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....                       | <b>15812</b> |
| <b>Altor CIB Holding S.à r.l.</b> .....                               | <b>15838</b> | <b>Greenpark Azur S.à r.l.</b> .....  | <b>15811</b> |
| <b>Altor II S. à r.l.</b> .....                                       | <b>15839</b> | <b>Hanner den Garden S.à r.l.</b> .....                                     | <b>15802</b> |
| <b>Altor I S. à r.l.</b> .....  | <b>15839</b> | <b>Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l.</b> .....  | <b>15795</b> |
| <b>Altor MM Holding S.à r.l.</b> .....                                | <b>15815</b> | <b>ING Lux-Ré S.A.</b> .....  | <b>15808</b> |
| <b>Aon Financial Services Luxembourg S.A.</b> .....                   | <b>15824</b> | <b>International and Regional Business Planning CY, IBP, S.à r.l.</b> ..... | <b>15835</b> |
| <b>Balsa S.A.</b> .....   | <b>15801</b> | <b>Le Chêne au Corbeau S.A.</b> .....                                       | <b>15840</b> |
| <b>Batten Sàrl</b> .....  | <b>15836</b> | <b>Leony S.à r.l.</b> .....   | <b>15838</b> |
| <b>Borex Luxembourg S.A.</b> .....                                    | <b>15837</b> | <b>Lusis S.A.</b> .....   | <b>15826</b> |
| <b>Capital International Fund Japan Management Company S.A.</b> ..... | <b>15806</b> | <b>Paint Finance S.A.</b> .....   | <b>15836</b> |
| <b>Capital International Kokusai VA Management Company S.A.</b> ..... | <b>15803</b> | <b>Paris Palace S.à r.l.</b> .....  | <b>15794</b> |
| <b>Cargolux Airlines International S.A.</b> .....                     | <b>15837</b> | <b>Private Equity Selection International (PE-SI) 2 S.A.</b> .....          | <b>15828</b> |
| <b>CB Lux S.à r.l.-FIS</b> .....                                      | <b>15839</b> | <b>S.E.A. - Société Européenne d'Alimentation S.A.</b> .....                | <b>15820</b> |
| <b>Clas S.à r.l.</b> .....  | <b>15836</b> | <b>Seavon Holding S.à r.l.</b> .....  | <b>15840</b> |
| <b>CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l.</b> .....                  | <b>15837</b> | <b>Sidro Holding S.A.</b> .....   | <b>15810</b> |
| <b>Didogra s.a.</b> .....   | <b>15837</b> | <b>Silver Bee Developments S.à r.l.</b> .....                               | <b>15821</b> |
| <b>Ecotrade S.A.</b> .....  | <b>15794</b> | <b>Taxis F.M. S.à r.l.</b> .....  | <b>15816</b> |
| <b>E.I.N. Invest</b> .....  | <b>15838</b> | <b>Taxis F.M. S.à r.l.</b> .....  | <b>15795</b> |
| <b>Esplanada Holdings S.A.</b> .....                                  | <b>15817</b> | <b>Taxis F.M. S.à r.l.</b> .....  | <b>15832</b> |
| <b>Finimmo Holding S.A.</b> .....                                     | <b>15830</b> | <b>Trasteel Holding S.A.</b> .....  | <b>15836</b> |
| <b>Fininfra</b> .....   | <b>15832</b> | <b>Tresero S.A.</b> .....   | <b>15816</b> |
| <b>Freisler Schumann AG</b> .....                                     | <b>15813</b> | <b>Tresero S.A. SPF</b> .....   | <b>15816</b> |
| <b>Freisler Schumann Holding S.A.</b> .....                           | <b>15813</b> |   |              |

**Ecotrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 46.186.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 avril 2008*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société ECOTRADE S.A.*

Référence de publication: 2010013846/15.

(100007331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Paris Palace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 129.544.

L'an deux mil neuf, le 1<sup>er</sup> décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

QD Hotel & Property Investment Limited, une société établie et ayant son siège social Level 14, Portomaso Business Tower, St Julians, STJ 4011, Malta, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Malte sous le numéro C 45198,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Paris Palace S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 12 juin 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 1734 du 16 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 21 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil C numéro 2340 du 25 septembre 2008.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique déclare que le siège social de la société a été transféré en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009 de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

**Version anglaise**

" **Art. 5. First paragraph.** The registered office is established at Munsbach."

**Version française**

" **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Munsbach."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

*Frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX CENT CINQUANTE EUROS (650,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. JAGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52574. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010013841/45.

(100007664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Taxis F.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 88.978.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015357/9.

(100008770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.158.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.158, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 24<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the Mémorial) under number 2774 of November 30<sup>th</sup>, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on April 7<sup>th</sup>, 2009, pursuant to a deed of the same notary, published in the Mémorial under number 1107 of June 4<sup>th</sup>, 2008.

THERE APPEARED:

HESS (Netherlands) Exploration and Production Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of Netherlands, with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam, the Netherlands, under number 34350315 (Hess Netherlands) holding 20,000 (twenty thousand) Ordinary Shares and 10,000 (ten thousand) Preferred Shares in the share capital of the Company, here represented by Me Alessia Rossi, Avocat a la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on November 25<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 20,000 (twenty thousand) Ordinary Shares of the Company having a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each, and 10,000 (ten thousand) Preferred Shares of the Company having a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000.- (one thousand United States Dollar) in order to bring it from its present amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollar), represented by 20,000 (twenty thousand) Ordinary Shares, having a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each, and 10,000 (ten thousand) Preferred Shares of the Company having a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each, to USD 31,000.- (thirty one thousand United States Dollar) by way of the creation and issue of 1,000 (one thousand) Ordinary Shares having a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar), all in registered form and having the same rights and obligations attached to them as the existing Ordinary Shares;

2. Subscription for and payment of the newly issued Ordinary Shares as specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Amendment to article 5.1. of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 31,000.- (thirty one thousand United States Dollar) represented by 31,000 (thirty one thousand) shares having a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each, divided into (i) 21,000 (twenty-one thousand) Ordinary Shares and (ii) 10,000 (ten thousand) Preferred Shares, all subscribed and fully paid up.

In these Articles, the term "shares" refers to the Ordinary Shares and the Preferred Shares."

4. Amendment to article 16.4. of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **16.4.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Ordinary Shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

The shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000.- (one thousand United States Dollar) in order to bring it from its present amount of USD 30,000.- (thirty thousand United States Dollar), represented by 20,000 (twenty thousand) Ordinary Shares, having a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each, and 10,000 (ten thousand) Preferred Shares of the Company having a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each, to USD 31,000.- (thirty-one thousand United States Dollar), by way of the issue of 1,000 (one thousand) Ordinary Shares each, all in registered form and having the same rights and obligations attached to them as the existing Ordinary Shares.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, Hess Netherlands, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 1,000 (one thousand) new Ordinary Shares of the Company, having a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each, and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of USD 564,972,562.62 (five hundred and sixty-four million nine hundred and seventy-two thousand five hundred and sixty-two United States Dollars and sixty-two cents) that Hess Netherlands has against the Company (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable to the Company, in an aggregate net value of USD 564,972,562.62 (five hundred and sixty-four million nine hundred and seventy-two thousand five hundred and sixty-two United States Dollars and sixty-two cents) is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 1,000.- (one thousand United States Dollar) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of USD 564,971,562.62 (five hundred and sixty-four million nine hundred and seventy-one thousand five hundred and sixty-two United States Dollars and sixty-two cents) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company .

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of the Company dated November 27<sup>th</sup>, 2009 and signed for approval by the management of the Company (the Pro Forma

Accounts) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of Hess Netherlands and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate dated November 27, 2009 issued by the management of Hess Netherlands and the Company in respect of the Receivable states in essence that:

"- the Receivable contributed by Hess Netherlands to the Company is shown on the attached pro forma accounts of the Company as per November 27, 2009 (the Pro Forma Accounts);

- Hess Netherlands is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Pro Forma Accounts is valued at least at USD 564,972,562.62 (five hundred and sixty four million nine hundred and seventy two thousand five hundred and sixty two United States Dollars and sixty two cents) and since the Pro Forma Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Hess Netherlands to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Hess Netherlands and upon the contribution of the Receivable by Hess Netherlands to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts of Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

In order to reflect the resolutions taken above, the sole shareholder resolves to amend article 5.1. of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 31,000.- (thirty-one thousand United States Dollar) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares having a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) each, divided into (i) 21,000 (twenty-one thousand) Ordinary Shares and (ii) 10,000 (ten thousand) Preferred Shares, all subscribed and fully paid up.

In these Articles, the term "shares" refers to the Ordinary Shares and the Preferred Shares."

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 16.4. of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **16.4.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

#### *Fifth resolution*

The shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Ordinary Shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six thousand euro (EUR 6,000).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholders of the parties, they signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.158, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) No 2774 du 30 novembre 2007.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois le 7 avril 2009, suivant un acte du même notaire, publié au Mémorial, numéro 1107 du 4 juin 2008.

### A COMPARU:

HESS (Netherlands) Exploration and Production Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB, Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, les Pays-Bas sous le numéro 34350315 (Hess Netherlands) détenant 20.000 (vingt mille) Parts Sociales Ordinaires et 10.000 (dix mille) Parts Sociales Privilégiées dans le capital social de la Société, ici représentée par Me Alessia Rossi, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 novembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 20.000 (vingt mille) Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et 10.000 (dix mille) Parts Sociales Privilégiées de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 1.000 (mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de USD 30.000 (trente mille dollars américains), représenté par 20.000 (vingt mille) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune et 10.000 (dix mille) Parts Sociales Privilégiées de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, à USD 31.000 (trente-et-un dollars américains) par la création et l'émission de 1.000 (mille) nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, toutes sous forme nominative et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Ordinaires existantes;

2. Souscription à et libération des Parts Sociales Ordinaires nouvellement émises tel que mentionné au point 1. ci-dessus, par un apport en nature;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 31.000 (trente-et-un mille dollars américains) représenté par 31.000 (trente-et-un mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, divisées en (i) 21.000 (vingt-et-un mille) Parts Sociales Ordinaires et (ii) 10.000 (dix mille) Parts Sociales Privilégiées, toutes souscrites et entièrement libérées.

Dans ces Statuts, le terme "parts sociales" désigne les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées.";

4. Modification de l'article 16.4. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **16.4.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;



(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société."

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités s'y rapportant (en ce compris en tout état de cause le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

L'associé a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1.000 (mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de USD 30.000 (trente mille dollars américains), représenté par 20.000 (vingt mille) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune et 10.000 (dix mille) Parts Sociales Privilégiées de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, à USD 31.000 (trente-et-un mille dollars américains) par la création et l'émission de 1.000 (mille) nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, toutes sous forme nominative et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Ordinaires existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Sur ces faits, Hess Netherlands, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux 1.000 (mille) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de USD 564.972.562,62 (cinq cent soixante-quatre millions neuf cent soixante-douze mille cinq cent soixante-deux dollars américains et soixante-deux cents) que Hess Netherlands a envers la Société (la Créance).

L'apport en nature de la Créance à la Société d'une valeur nette de USD 564.972.562,62 (cinq cent soixante-quatre millions neuf cent soixante-douze mille cinq cent soixante-deux dollars américains et soixante-deux cents) sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de USD 1.000 (mille dollars américains) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société, et

(ii) un montant de USD 564.971.562,62 (cinq cent soixante-quatre millions neuf cent soixante-et-onze mille cinq cent soixante-deux dollars américains et soixante-deux cents) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par, entre autres, (i) les comptes pro forma de la Société datés du 27 novembre 2009 et signés pour accord par la gérance de la Société (les Comptes Pro Forma) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de Hess Netherlands et reconnu et accepté par la gérance de la Société.

Le certificat d'apport daté du 27 novembre 2009 émis par la gérance de Hess Netherlands et la Société concernant la Créance indique essentiellement que:

"- La Créance apportée à la Société est indiquée sur les comptes pro forma de la Société du 27 novembre 2009 annexés (les Comptes Pro Forma);

- Hess Netherlands est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- La Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après les Comptes Pro Forma ci-joints est évaluée à USD 564.972.562,62 (cinq cent soixante-quatre millions neuf cent soixante-douze mille cinq cent soixante-deux dollars américains et soixante-deux cents) et depuis les Comptes Pro Forma, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- La Créance apportée à la Société est librement cessible par Hess Netherlands à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- Toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par Hess Netherlands et au moment de l'apport de la Créance par Hess Netherlands à la Société, la Société

deviendra le plein propriétaire de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois."

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Pro Forma de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 31.000 (trente-et-un mille dollars américains) représenté par 31.000 (trente-et-un mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, divisées en (i) 21.000 (vingt-et-un -mille) Parts Sociales Ordinaires et (ii) 10.000 (dix mille) Parts Sociales Privilégiées, toutes souscrites et entièrement libérées.

Dans ces Statuts, le terme "parts sociales" désigne les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées."

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 16.4. des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **16.4.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société."

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société agissant individuellement pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités s'y rapportant (en ce compris en tout état de cause le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

#### *Frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de la présente augmentation de capital, est d'environ six mille euros (EUR 6.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. Rossi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2009. LAC/2009/51714. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2010013906/309.

(100007595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---



**Balsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.322.

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BALSA S.A." (numéro d'identité 1994 22 03 996), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 47.322, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 305 du 17 août 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit des Iles Vierges Britanniques "ENTREPRISE BELLE VUE LTD", ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

15802

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4457. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010013850/65.

(100007337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Hanner den Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5518 Remich, 19, rue de la Corniche.

R.C.S. Luxembourg B 68.640.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

Monsieur Jules KOLBER, pensionné, demeurant à L-5518 Remich, 19, rue de la Corniche,

Monsieur Marc KOLBER, indépendant, demeurant à L-5681 Dalheim, 18, om Flourer,

seuls associés de la société HANNER DEN GARDEN S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-5518 Remich, 19, rue de la Corniche, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 68640, constituée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg, en date du 19 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 356 du 19 mai 1999, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 21 septembre 2007, publié au susdit Mémorial C, numéro 2536 du 8 novembre 2007. Les comparants exposent ce qui suit:

1) Ils sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la susdite société, et dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (24,80 EUR) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué aux associés.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. KOLBER, M. KOLBER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2010. REM 2010/9. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013933/43.

(100007057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Capital International Kokusai VA Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.927.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Capital International Kokusai VA Management Company S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed of notary Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, dated 29 March 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1406 on 27<sup>th</sup> September 2002, the articles of incorporation of which (the "Articles of incorporation") have been last amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on 30 September 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2657 on 30 October 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number B 88.927.

The extraordinary general meeting is declared open at 11.30 am and was presided by Me Emmanuel GUTTON, lawyer, residing professionally in Luxembourg, appointed as chairman (the "Chairman"),

who appointed as secretary Me Josiane SCHROEDER (the "Secretary"), lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Guillaume ROUVIERE (the "Scrutineer"), lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The proxies of the Shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the Shareholders present, the proxies of the Shareholders represented, and the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The attendance list of the meeting shows that out of two thousand and two hundred seventy-five (2'275) shares representing the entire corporate capital of the Company, all shares are represented at the present extraordinary general meeting of Shareholders. The entire corporate capital of the Company being represented at the present meeting and all the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the Agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iii) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda:*

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator of the Company.

3 To determine the powers to be given to the liquidator of the Company and its remuneration.

4 Miscellaneous.

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the persons attending the meeting, the meeting proceeded to the Agenda.

The meeting having considered the Agenda, the following resolutions have been adopted each time by unanimous vote:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVED TO dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholders RESOLVED TO appoint KPMG Advisory a private limited liability company, with its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 50.597, represented by Mr. Eric Collard, Partner, residing professionally in Luxembourg as liquidator of the Company (the "Liquidator").

*Third resolution*

The Shareholders RESOLVED THAT, in performing its duties in accordance with the Luxembourg laws of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law"):

- the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation;
- the Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant;
- the Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition;
- the Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the 1915 Law, redeem shares issued by the Company;
- the Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholders;
- the Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of its powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions; and
- the Liquidator may validly bind the Company towards third parties without any limitation by its sole signature for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders RESOLVED TO approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 11.40 a.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de la société Capital International Kokusai VA Management Company S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 août 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1406 en date du 27 septembre 2002, dont les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2657 en date du 30 octobre 2008 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 88.927.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11h30 sous la présidence de Me Emmanuel GUTTON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, nommé comme président (le "Président"),

qui désigne comme secrétaire Me Josiane SCHROEDER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Me Guillaume ROUVIERE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

(i) Les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné qui demeurera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

(ii) Il ressort de la liste de présence dressée que sur les deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, la totalité des actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée et les Actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'Ordre du Jour avant la tenue de la présente assemblée, aucune notice de convocation n'était nécessaire.

(iii) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant (l'"Ordre du Jour"):

*Ordre du jour:*

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur de la Société et de sa rémunération.
- 4 Divers.

Après que ceci a été déclaré par le Président et accepté par les personnes assistant à l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen de son Ordre du Jour.

L'assemblée ayant considéré son Ordre du Jour, les résolutions suivantes ont été adoptées à chaque fois à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Actionnaires DECIDENT DE dissoudre et placer la Société en liquidation, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les Actionnaires DECIDENT DE nommer KPMG Advisory, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 50.597 représentée par M. Eric Collard, "Partner", demeurant professionnellement à Luxembourg, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

*Troisième résolution*

Les Actionnaires DECIDENT QUE, en exerçant ses fonctions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"):

- le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question;
- le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur;
- le Liquidateur pourra renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il pourra accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;
- le Liquidateur pourra, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la Loi de 1915, racheter des actions émises par la Société;
- le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, payer aux Actionnaires des avances sur le boni de liquidation;
- le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixera, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers;
- le Liquidateur pourra valablement et sans limitation engager la Société envers des tiers par sa seule signature, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Actionnaires DECIDENT D'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.40 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: E. GUTTON, J. SCHROEDER, G. ROUVIERE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52616. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010013851/155.

(100007569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Capital International Fund Japan Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.602.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Capital International Fund Japan Management Company S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed of notary Maître Gérard Lecuit, notary residing then in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg on 30 July 1998, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 622 on 1 September 1998, the articles of incorporation of which (the "Articles of incorporation") have been last amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on 30 September 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2679 on 3 November 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number B 65.602.

The extraordinary general meeting is declared open at 11.40 am and was presided by Me Emmanuel GUTTON, lawyer, residing professionally in Luxembourg, appointed as chairman (the "Chairman"),

who appointed as secretary Me Josiane SCHROEDER (the "Secretary"), lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Guillaume ROUVIERE (the "Scrutineer"), lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The proxies of the Shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the Shareholders present, the proxies of the Shareholders represented, and the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The attendance list of the meeting shows that out of two thousand and two hundred seventy-five (2,275) shares representing the entire corporate capital of the Company, all shares are represented at the present extraordinary general meeting of Shareholders. The entire corporate capital of the Company being represented at the present meeting and all the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the Agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iii) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda:*

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator of the Company.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator of the Company and its remuneration.
- 4 Miscellaneous.

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the persons attending the meeting, the meeting proceeded to the Agenda.

The meeting having considered the Agenda, the following resolutions have been adopted each time by unanimous vote:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVED TO dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholders RESOLVED TO appoint KPMG Advisory a private limited liability company, with its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 50.597, represented by Mr. Eric Collard, Partner, residing professionally in Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

*Third resolution*

The Shareholders RESOLVED THAT, in performing its duties in accordance with the Luxembourg laws of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law"):

- the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation;
- the Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant;



- the Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition;
- the Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the 1915 Law, redeem shares issued by the Company;
- the Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholders;
- the Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of its powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions; and
- the Liquidator may validly bind the Company towards third parties without any limitation by its sole signature for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders RESOLVED TO approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 11.50 a.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de la société Capital International Fund Japan Management Company S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juillet 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 622 en date du 1<sup>er</sup> septembre 1998, dont les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 septembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2679 en date du 3 novembre 2008 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 65.602.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.40 heures sous la présidence de Me Emmanuel GUTTON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, nommé comme président (le "Président"),

qui désigne comme secrétaire Me Josiane SCHROEDER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Me Guillaume ROUVIERE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

(i) Les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné qui demeurera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

(ii) Il ressort de la liste de présence dressée que sur les deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, la totalité des actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée et les Actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'Ordre du Jour avant la tenue de la présente assemblée, aucune notice de convocation n'était nécessaire.

(iii) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant (l'"Ordre du Jour"):

#### *Ordre du jour:*

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur de la Société et de sa rémunération.

4 Divers.

Après que ceci a été déclaré par le Président et accepté par les personnes assistant à l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen de son Ordre du Jour.

L'assemblée ayant considéré son Ordre du Jour, les résolutions suivantes ont été adoptées à chaque fois à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Actionnaires DECIDENT DE dissoudre et placer la Société en liquidation, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les Actionnaires DECIDENT DE nommer KPMG Advisory une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 50.597, représentée par M. Eric Collard, "Partner", demeurant professionnellement à Luxembourg, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

*Troisième résolution*

Les Actionnaires DECIDENT QUE, en exerçant ses fonctions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"):

- le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question;
- le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur;
- le Liquidateur pourra renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il pourra accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;
- le Liquidateur pourra, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société;
- le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, payer aux Actionnaires des avances sur le boni de liquidation;
- le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixera, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers;
- le Liquidateur pourra valablement et sans limitation engager la Société envers des tiers par sa seule signature, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Actionnaires DECIDENT d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.50 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: E. GUTTON, J. SCHROEDER, G. ROUVIERE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52617. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010013852/153.

(100007542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

**ING Lux-Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.387.

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ING Lux-Ré S.A.", avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1968 du 12 août 2008

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 140.387

L'assemblée est ouverte à 14.20 heures sous la présidence de Mme Sophie VANDEVEN, Business Development Manager, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

qui désigne Monsieur Helmut ROSENAU, Director Special Solutions, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, comme secrétaire

L'assemblée choisit Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, comme scrutateur

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 680.000 EUR (six cent quatre vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de 3.000.000 EUR (trois millions d'euros) à 3.680.000 EUR (trois millions six cent quatre vingt mille euros) par création et l'émission de 680 (six cent quatre vingt) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune, toutes entièrement libérées.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 680.000 EUR (six cent quatre vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de 3.000.000 EUR (trois millions d'euros) à 3.680.000 EUR (trois millions six cent quatre vingt mille euros) par création et l'émission de 680 (six cent quatre-vingts) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune, toutes entièrement libérées.

Les 680 (six cent quatre-vingts) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune ont toutes été souscrites et libérées par l'actionnaire unique par un apport en espèces d'un montant de 680.000 EUR (six cent quatre vingt mille euros)

La somme de 680.000 EUR (six cent quatre vingt mille euros) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le capital social est fixé à 3.680.000 EUR (trois millions six cent quatre vingt mille euros) représenté par trois mille six cent quatre-vingts (3.680) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

*Frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 2.100,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. ROSENAU, S. VANDEVEN, V. COQUILLE, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56825. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010013871/70.

(100007720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Sidro Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.323.

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SIDRO HOLDING S.A." (numéro d'identité 1994 40 03 064), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 47.323, constituée sous la dénomination de "BALSA HOLDING S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 305 du 17 août 1994 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 247 du 3 février 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit des Iles Vierges Britanniques "ENTREPRISE BELLE VUE LTD", ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

15811

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4455. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010013853/67.

(100007496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Greenpark Azur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.358.

L'an deux mil neuf, le 1<sup>er</sup> décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

GREENPARK AZUR LP, une société du droit du Delaware, établie et ayant son siège à 2711 Centerville Road, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, USA,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Greenpark Azur S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 20 août 2008, publié au Mémorial Recueil C numéro 2357 du 26 septembre 2008.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique déclare que le siège social de la société a été transféré en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009 de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

**Version anglaise**

" **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established at Munsbach."

**Version allemande**

" **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Munsbach."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

15812

*Frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX CENT CINQUANTE EUROS (650,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. JAGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52580. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010013856/41.

(100007685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 147.039.

L'an deux mil neuf, le 1<sup>er</sup> novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Gennx360 Capital Partners, L.P., une société constituée sous le droit de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à 300, 17<sup>th</sup> Floor, Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis, représentée par son General Partner GENNX360 GP, LLC, une société constituée sous le droit de Delaware ayant son siège social à 300, 17<sup>th</sup> Floor, Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall

en vertu d'une procuration datée du 2 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société GENNX360 TM LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. , société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 6 juillet 2009, publié au Mémorial Recueil C numéro 1463 du 29 juillet 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 8 juillet 2009, publié au Mémorial Recueil C numéro 1520 du 6 août 2009.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L' associé unique déclare que le siège social de la société a été transféré en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009 de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

**Version anglaise**

" **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established at Munsbach."

**Version française**

" **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Munsbach."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

*Frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX CENT CINQUANTE EUROS (650,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. JAGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52581. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010013857/46.

(100007688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Freisler Schumann AG, Société Anonyme,  
(anc. Freisler Schumann Holding S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 91.816.

Im Jahre zweitausendneun,

Den einunddreissigsten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft "FREISLER SCHUMANN HOLDING AG", mit Sitz in L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sanem, am 3. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 315 vom 24. März 2003, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 91.816, mit einem Gesellschaftskapital von zweihundertzehntausend Euro (EUR 210.000,00), eingeteilt in zweihundertzehn (210) Aktien von je tausend Euro (EUR 1.000,00).

Als Vorsitzende der Versammlung fungiert Frau Gerty MARTER, Angestellte, wohnhaft in Bigonville, welche Frau Laurence TRAN, Angestellte, wohnhaft in Rollingen/Mersch, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Jonathan BEGGIATO, Chefbuchhalter, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von der Vorsitzenden, der Schriftführerin, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Umwandlung der Holdinggesellschaft in eine sogenannte „SOPARFI“ und Abänderung von Artikel 1, Artikel 4 sowie von Artikel 21 der Satzung, wie folgt:

" **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „FREISLER SCHUMANN AG“ gegründet.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung am Gesellschaftskapital von verschiedenen Gesellschaften und die Verwaltung der mehrheitlich in ihrem Besitz befindlichen Gesellschaften sowie die Beratung in Sachen Geschäftsführung.

Zweck der Gesellschaft ist zudem die Beteiligung in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und sämtliche weiteren Arten von Anlagen, der Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie sowie die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sämtlicher Wertpapiere, die Verwaltung, Überwachung und Verwertung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung oder der Entwicklung jeglicher industrieller oder kommerzieller Unternehmen beteiligen und solchen Unternehmen mittels Darlehen, Vorschüssen oder auf sonstige Weise ihre Unterstützung gewähren. Sie kann mit oder ohne Zinsen Darlehen bewilligen oder Anleihen tätigen, Schuldverschreibungen und sonstige Schuldtitel ausgeben.

Die Gesellschaft kann sämtliche Wertpapier- oder Immobiliengeschäfte und finanzielle oder industrielle, kommerzielle oder zivilrechtliche Geschäfte tätigen, die sich direkt oder indirekt auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

Sie kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, alleine oder im Verein, durchführen, indem sie jegliche Art von Geschäften tätigt, die ihren eigenen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie Beteiligungen hält, zu fördern vermögen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche Aufsichts- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jegliche Handlungen vornehmen, die ihr im Rahmen der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks und ihrer Zielsetzung zweckdienlich erscheinen.

**Art. 21.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet."

2. Beschlussfassung über die Auflösung der Gesellschaft.

3. Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft.

4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars bis zum Datum der gegenwärtigen Versammlung.

5. Bestellung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

6. Verschiedenes.

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Holdingstatut (Gesetz vom 31. Juli 1929) aufzugeben und die Gesellschaftsform einer sogenannten „SOPARFI“ anzunehmen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel eins, Artikel vier, sowie Artikel einundzwanzig der Satzung umzuändern, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „FREISLER SCHUMANN AG“ gegründet.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung am Gesellschaftskapital von verschiedenen Gesellschaften und die Verwaltung der mehrheitlich in ihrem Besitz befindlichen Gesellschaften sowie die Beratung in Sachen Geschäftsführung.

Zweck der Gesellschaft ist zudem die Beteiligung in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und sämtliche weiteren Arten von Anlagen, der Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie sowie die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sämtlicher Wertpapiere, die Verwaltung, Überwachung und Verwertung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung oder der Entwicklung jeglicher industrieller oder kommerzieller Unternehmen beteiligen und solchen Unternehmen mittels Darlehen, Vorschüssen oder auf sonstige Weise ihre Unterstützung gewähren. Sie kann mit oder ohne Zinsen Darlehen bewilligen oder Anleihen tätigen, Schuldverschreibungen und sonstige Schuldtitel ausgeben.

Die Gesellschaft kann sämtliche Wertpapier- oder Immobiliengeschäfte und finanzielle oder industrielle, kommerzielle oder zivilrechtliche Geschäfte tätigen, die sich direkt oder indirekt auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

Sie kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, alleine oder im Verein, durchführen, indem sie jegliche Art von Geschäften tätigt, die ihren eigenen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie Beteiligungen hält, zu fördern vermögen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche Aufsichts- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jegliche Handlungen vornehmen, die ihr im Rahmen der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks und ihrer Zielsetzung zweckdienlich erscheinen.

**Art. 21.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet."

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Auflösung der Gesellschaft „FREISLER SCHUMANN AG“.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft „FREISLER SCHUMANN AG“ in Liquidation zu setzen.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den augenblicklichen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Funktionen bis zum heutigen Tag zu erteilen.

*Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, zum Liquidator zu ernennen:

„LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.“, mit Sitz in L-1371 Luxemburg, 31, Val Sainte Croix, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B und Nummer 83.527, vertreten durch Herrn Jonathan BEGGIATO, Delegierter des Verwaltungsrates.

Der Liquidator hat zum Zwecke der Liquidation und im Rahmen der Artikel 141 und Folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die weitestgehenden Befugnisse, mit der Massgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann. Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, für spezielle und bestimmte Operationen, seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Nebenliquidatoren delegieren.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparanten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Marter, L. Tran, J. Beggiato, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 janvier 2010. Relation LAC/2010/1378. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Für gleichlautende Abschrift, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Januar 2010.

Référence de publication: 2010013894/116.

(100007511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Altor MM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.368.

L'an deux mil neuf, le 1<sup>er</sup> décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

ALTOR MM HOLDING LIMITED, une société, ayant son siège social à 11-15, Seaton Place, St.Helier, JE-JE4 0QH Jersey, The Channel Islands, et immatriculée au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le n° 103066,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall

en vertu d'une procuration datée du 10 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ALTOR MM HOLDING S.à r.l. , société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 17 mars 2009, publié au Mémorial Recueil C numéro 775 du 9 avril 2009, et dont les statuts ont fait l'objet d'une refonte suivant acte notarié du 14 mai 2009, publié au Mémorial Recueil C numéro 1431 du 24 juillet 2009.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L' associé unique déclare que le siège social de la société a été transféré en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009 de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

**Version anglaise**

" **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in Munsbach."

**Version française**

" **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Munsbach."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

15816

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX CENT CINQUANTE EUROS (650,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. JAGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52587. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010013859/45.

(100007464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

**Taxis F.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 88.978.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015358/9.

(100008768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Trezero S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Trezero S.A. SPF).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 139.418.

L'an deux mil neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société CAMPERIO LEGAL & FIDUCIARY SERVICES PLC et Mr Achille SEVERGNINI, demeurant professionnellement à Milan (I), Via Camperio 9, agissant comme Trustee de THE TRESERO TRUST, établi et ayant son siège social à 1807 Libbie Avenue, Suite 200, Richmond, Virginia, 23226 U.S.A.,

Ici représentée par Mme Concetta DEMARINIS, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'actionnaire unique de la société dénommée Trezero S.A. SPF, une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B et le n° 139.418,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C n° 1659 du 5 juillet 2008.

Ensuite la comparante déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de 32.000 (trente-deux mille euros), est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Decision to be taken to transform the company from the legal form of SPF (société de gestion de patrimoine familial) to the legal form of a commercial company subject to the income tax (l'impôt sur le revenu des collectivités) and that starting, for the accounting and fiscal purposes, from the date of January 1<sup>st</sup>, 2009;

2. Subsequent modification of the article 4 of the Articles of association to give the following phrasing: «La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet. La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»;

3. Subsequent modification of the article 1 of the Articles of association to give the following phrasing: «Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRESERO S.A.»;

4. Miscellaneous.

L'actionnaire a pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social, et ce avec effet comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 4.** La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet. La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRESERO S.A.

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu à la comparante en langue française, connue de la comparante, cette dernière, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009, LAC/2009/54593: Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013864/73.

(100007175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Esplanada Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.102.

In the year two thousand nine and on the seventeenth of December.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ESPLANADA HOLDINGS S.A., having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 83102, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg on July 2, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 29 of January 7, 2002. The articles of association have been amended by deed of the aforementioned notary on October 7, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 263 of February 6, 2006.

The meeting is presided by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg

The chairman appoints as secretary Me Nicolas RONZEL, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Me Candice WISER, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg

The chairman declares and requests the notary to state that: I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve ESPLANADA HOLDINGS S.A.;

2. Appointment of the liquidator;

3. Determination of the powers of the liquidator as follow:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the shareholders in the cases provided by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;

- the liquidator may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes;

- The liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the two hundred (200) shares, representing the whole share capital of sixty-two thousand Euro (EUR 62,000) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve and to put ESPLANADA HOLDINGS S.A. into liquidation as from this day.

*Second resolution*

The general meeting appoints as liquidator Mr. Hanspeter KRAMER, réviseur d'entreprises, residing in L-2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen.

*Third resolution*

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the shareholders in the cases provided by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;

- the liquidator may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes;

- The liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ESPLANADA HOLDINGS S.A., société anonyme, avec siège social à, L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 83102 constituée suivant acte reçu Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 29 du 7 janvier 2002. Les statuts furent modifiés par acte du notaire précité en date du 7 octobre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 263 du 6 février 2006.

La séance est présidée par Me Sabine HINZ, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Me Nicolas RONZEL, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Candice WISER, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre ESPLANADA HOLDINGS S.A.;

2. Nomination du liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

- le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

- le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées et validées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les deux cents (200) actions, représentant l'entier capital de soixante-deux mille euros (62.000.- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre ESPLANADA HOLDINGS S.A. et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme comme liquidateur Monsieur Hanspeter KRÄMER, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;
- le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;
- le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;
- le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Sabine Hinz, Ronzel, Wisser, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010013931/143.

(100007414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

### **S.E.A. - Société Européenne d'Alimentation S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.931.

L'an deux mil neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée "S.E.A. SOCIETE EUROPEENNE D'ALIMENTATION S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.931, constituée par acte notarié en date du 28 mai 1990, publié au Mémorial C n° 429 de 1990, page 20562.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Sandro CAPPUZO, employé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Caterina LANTERI, employée, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur M. DanNi Zhao, senior associate, Kilchberg Switzerland.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la société n' pas émis d'emprunts obligataires.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

## 2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligation, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante.

### *Résolution unique*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social, et ce avec effet comptable et fiscal au 01/01/2009, de sorte que cet article 3 aura la teneur nouvelle suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

### *Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 1.250.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. CAPUZZO, C. LANTERI, DANNI ZHAO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2009, LAC/2009/52823: Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013865/66.

(100007399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

### **Silver Bee Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.175.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.823.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of November.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Urban and Civic Holdings S.A., a "société anonyme" with its registered office at 291, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, not yet registered at the Luxembourg trade and companies register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg").

Hereby represented by Mr. Stéphane Hadet, lawyer, born on May 25, 1968, in Nancy, France, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Silver Bee Developments S.à.r.l., a "société à responsabilité limitée", with registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg), under number B148823 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a notarial deed dated 16 October 2009 (the "Company").

The share capital of the Company is currently set at eleven thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 11,500.-) divided in eleven thousand five hundred (11,500) shares (parts sociales) with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on the items of the following agenda:

a) Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of thirteen million one hundred and sixty three thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 13,163,500) so as to bring the Company's share capital from its current amount of eleven thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 11,500) to thirteen million one hundred and seventy five thousand Pounds Sterling (GBP 13,175,000) by the creation and issue of thirteen million one hundred and sixty three thousand five hundred (13,163,500) new shares (parts sociales) having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each (the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares (parts sociales);

b) Subscription and full payment of the New Shares by Sole Shareholder by cash contribution;

c) Decision to amend article 6.1 first paragraph of the articles of association of the Company ("Subscribed and paid-up share capital"), which will read as follows:

"The Company's share capital is fixed at thirteen million one hundred and seventy five thousand Pounds Sterling (GBP 13,175,000) represented by thirteen million one hundred and seventy five thousand (13,175,000) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

d) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen million one hundred and sixty three thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 13,163,500) in order to raise it from its current amount of eleven thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 11,500) to thirteen million one hundred and seventy five thousand Pounds Sterling (GBP 13,175,000) by creating and issuing thirteen million one hundred sixty three thousand five hundred (13,163,500) new shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

#### THERE APPEARED:

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, declares to subscribe for thirteen million one hundred and sixty three thousand five hundred (13,163,500) New Shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, to be issued and to make payment in full for all such New Shares, through contribution in cash.

The person appearing declares that the New Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, have been entirely paid up in cash by the Sole Shareholder and that the Company has from now on at its disposal the total amount of thirteen million one hundred and sixty three thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 13,163,500), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6.1 first paragraph of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

#### **" Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1. Subscribed and paid-up share capital.

The Company's share capital is fixed at thirteen million one hundred and seventy five thousand Pounds Sterling (GBP 13,175,000) represented by thirteen million one hundred and seventy five thousand (13,175,000) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.";

#### *Declaration*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand four hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day and hour named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le cinq novembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Urban and Civic Holdings S.A., une société anonyme ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Ici représentée par M. Stéphane Hadet, juriste, né le 25 mai 1968, à Nancy, France, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante déclare être l'associé unique (l'"Associé Unique") de Silver Bee Developments S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B148823, constituée conformément aux lois du Luxembourg suivant acte notarié en date du 16 octobre 2009, (ci-après désignée comme la "Société").

Le capital social de la Société est actuellement de onze mille cinq cent livres britanniques (11.500.- GBP), représenté par onze mille cinq cent (11.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre britannique (1.- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur les points de l'ordre du jour suivant:

a) Décision d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de treize millions cent soixante-trois mille cinq cent livres sterling (13.163.500,- GBP) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de onze mille cinq cent livres sterling (11.500,- GBP) à treize millions cent soixante-quinze mille cinq cent livres sterling (13.175.500,- GBP) par la création et émission de treize millions cent soixante-trois mille cinq cent (13.163.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes (les "Nouvelles Parts Sociales");

b) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par apport en espèces;

c) Décision de modifier l'article 6.1 premier paragraphe des statuts de la Société ("Capital souscrit et libéré"), afin qu'il soit lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à treize millions cent soixante-quinze mille cinq cent livres sterling (13.175.500,- EUR) représenté par treize millions cent soixante-quinze mille cinq cent (13.175.500) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'une livre britannique (1.-GBP) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.";

d) Divers.

En conséquence, sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize millions cent soixante-trois mille cinq cent livres sterling (13.163.500.- GBP) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de onze mille cinq cent livres sterling (11.500.- GBP) à treize millions cent soixante-quinze mille cinq cent livres sterling (13.175.500,- GBP) par la création et émission de treize millions cent soixante-trois mille cinq cent (13.163.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

*Souscription - Paiement*

**A COMPARU:**

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à treize millions cent soixante-trois mille cinq cent (13.163.500) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,-GBP) à émettre et payer entièrement par un apport en espèces.

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune, ont été entièrement payées en espèces par l'Associé Unique et que le montant de treize millions cent soixante-trois mille cinq cent livres sterling (13.163.500 GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié par un certificat bancaire au notaire instrumentant qui note expressément cette déclaration.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1 premier paragraphe des Statuts, afin qu'il soit lu comme suit:

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

"6.1. Capital souscrit et libéré.

"Le capital social de la Société est fixé à treize millions cent soixante-quinze mille cinq cent livres sterling (13.175.500,- GBP) représenté treize millions cent soixante-quinze mille cinq cent (13.175.500) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,-GBP) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.";

*Déclaration*

Les frais, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés approximativement à cinq mille quatre cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date et heure figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. Hadet, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2009. LAC/2009/47296. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013908/150.

(100007749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Aon Financial Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.352.

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "AON FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

incorporated by a deed of Me Henri BECK, notary residing in Echternach, on May 19<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1164 of June 15<sup>th</sup>, 2009.

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 146.352

The meeting was opened at 2.10 p.m and was presided by Mr. Denis REGRAIN, Finance Manager, residing professionally L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Sophie VANDEVEN, Business Development Manager, residing professionally L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that: I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of share capital of the company by an amount of fifty million euro (50.000.000 EUR) to raise it from its present amount of one hundred twenty five thousand Euro (125,000.- EUR) to fifty million one hundred twenty five thousand Euro 50,125,000.- EUR by creation of fifty thousand (50,000.-) new shares with a nominal value of one thousand Euro (1,000.-EUR) per share.

2. Payment of the amount of 50.000.000 EUR in cash by the sole shareholder.

3. Subsequent modification of the Article 6 of the Article of Incorporation.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.



III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

#### *First resolution*

The General Meeting resolves to increase the corporate share capital of the company by an amount of fifty million euro (50.000.000 EUR) to raise it from its present amount of one hundred twenty five thousand Euro (125,000.- EUR) to fifty million one hundred twenty five thousand Euro (50,125,000.- EUR) by creating and issuing fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one thousand Euro (1,000.- EUR) per share per share all subscribed and paid up by the sole shareholder

The fifty thousand (50,000) new shares were paid-up in cash by the sole shareholder for a total amount of fifty million euro (50.000.000 EUR).

The amount of fifty million euro (50.000.000 EUR) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary who confirms it.

#### *Second resolution*

In consequence of the foregoing resolution the general meeting decides to amend article 6.1 of the articles of incorporation:

" **Art. 6.1.** The corporate capital of the corporation is set at fifty million one hundred twenty five thousand Euro (EUR 50,125,000.-) represented by fifty thousand one hundred and twenty-five (50,125) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholder."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 2.20 p.m..

#### *Valuation*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 7.200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français.**

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AON FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19. rue de Bitbourg

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach en date du 19 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1164 du 15 juin 2009.

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 146.352,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.10 heures sous la présidence de M. Denis REGRAIN, Finance Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le président nomme comme secrétaire Mme Sophie VANDEVEN, Business Development Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital de la société d'un montant de cinquante millions d'euros (50.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) à un montant de cinquante millions cent vingt-cinq mille euros (50.125.000,- EUR) par la création de cinquante mille (50.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par actions

2. Paiement d'un montant de 50.000.000- EUR en espèces par l'actionnaire unique.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinquante millions d'euros (50.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR) à un montant de cinquante millions cent vingt-cinq mille euros (50.125.000,- EUR) par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action toutes souscrites et libérées par l'actionnaire unique.

Les cinquante mille (50.000) nouvelles actions ont été libérées par un apport en espèces d'un montant de cinquante millions d'euros (50.000.000,-EUR) par l'actionnaire unique.

La somme de cinquante millions d'euros (50.000.000,- EUR) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6.1 des statuts comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la société est fixé à cinquante millions cent vingt-cinq mille euros (50.125.000,- EUR) divisé en cinquante mille cent vingt-cinq (50.125) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action..

Les actions peuvent être soit nominatives, soit au porteur au choix de l'Actionnaire."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.20 heures.

#### *Evaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 7.200,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. REGRAIN, S. VANDEVEN, V. COQUILLE, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56824. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 05 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010013870/131.

(100007714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

#### **Lusis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.955.

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUSIS S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 23955, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 1986, publié au Mémorial C numéro 120 du 13 mai 1986, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 859 du 2 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Camille BRACONNIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Marie-Elise LOUTSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Lindsay ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement du régime de signature statutaire et modification afférente de l'article 12 des statuts.
2. Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
3. Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 3<sup>ème</sup> mardi du mois de mai à 15.00 heures et modification afférente de l'article 15 des statuts.
4. Diverses modifications statutaires.
5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs de la Société, afin de donner à l'article 12 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> octobre 2009 prendra fin le 31 décembre 2009.

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 3<sup>ème</sup> mardi du mois de mai à 15.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 18 mai 2010 à 15.00 heures.

*Quatrième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide:

- de supprimer la deuxième phrase de l'article 11, et
- de modifier la deuxième phrase de l'article 16 des statuts comme suit:

" **Art. 16. (Deuxième phrase).** Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BRACONNIER - LOUTSCH - ROCKENS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2009. Relation GRE/2009/4819. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 06 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013900/85.

(100007818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour avant la réception des présents.

L'Assemblée a été ouverte à 15.30 et est présidée par Mademoiselle Antoinette Farese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Moine, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Katja Kieffer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital par rachat d'Actions de catégorie <TAND>.

2.- Annulation portant sur des Actions de la catégorie <Sand V> et création d'Actions de la catégorie <Sand Co>.

3.- Renouveaulement du capital autorisé.

4.- Modification statutaire:

Suite aux modifications susmentionnées, il est proposé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de Private Equity Selection International (PESI) II S.A. comme suit:

"Le capital social est fixé à EUR 1.196.030 (un million cent quatre-vingt-seize mille trente euros), représenté par 119 603 (cent dix-neuf mille six cent trois) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
- 12.917 (douze mille neuf cent dix-sept) actions de catégorie "ICG";
- 2.211 (deux mille deux cent onze) actions de catégorie "Sand V";
- 2.178 (deux mille cent soixante-dix-huit) actions de catégorie "Sand Co";
- 278 (deux cent soixante-dix-huit) actions de catégorie "P4";
- 68.959 (soixante-huit mille neuf cent cinquante-neuf) actions de catégorie "CVC";
- 31.511 (trente-et-un mille cinq cent onze) actions de catégorie "TAND";

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10)."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 8.850,- EUR (huit mille huit cent cinquante euros), pour le ramener de son montant actuel de 1.204.880,- EUR (un million deux cent quatre mille huit cent quatre-vingt Euros) à un montant de EUR 1.196.030 (un million cent quatre-vingt-seize mille trente euros), et de réaliser cette réduction de capital par l'annulation de 885 (huit cent quatre-vingt-cinq) actions de catégorie "TAND",

Tous les droits attachés aux actions annulées y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours s'éteindront au jour de l'annulation. La valeur de marché de l'entité sous-jacente étant inférieure à la somme de la valeur des titres annulés, aucune charge fiscale n'est à constater.

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires sont informés qu'une erreur d'affectation d'Actions a été faite sur la résolution circulaire du 22 juillet 2009. En effet, les souscriptions suivantes ont été effectuées:

- pour l'actionnaire Private Equity Selection n°1, création de 125 Actions <Sand V> au lieu de 125 actions <Sand Co>.
- pour l'actionnaire Private Equity Selection Individuals n°1, création de 51 actions <Sand V> au lieu de 51 actions <Sand Co>.

Ainsi les actionnaires décident:

- l'annulation, par rachat à hauteur de leur valeur nominale, de 125 Actions de catégorie <Sand V> détenues par le FCPR Private Equity Selection n°1,
- l'annulation, par rachat à hauteur de leur valeur nominale, de 51 Actions de catégorie <Sand V> détenues par le FCPR Private Equity Selection Individuals n°1,

Et procèdent de ce fait à:

- l'émission à hauteur de leur valeur nominale, de 125 Actions de catégorie <Sand Co> détenues par le FCPR Private Equity Selection n° 1,
- l'émission à hauteur de leur valeur nominale, de 51 Actions de catégorie <Sand Co> détenues par le FCPR Private Equity Selection Individuals n°1.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide après avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'Administration, prévu par l'article 32-3.5 sur la loi sur les sociétés commerciales, de renouveler le capital autorisé pour une période de cinq ans.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux modifications sus-mentionnées, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

""Le capital social est fixé à EUR 1.196.030 (un million cent quatre-vingt-seize mille trente euros), représenté par 119 603 (cent dix-neuf mille six cent trois) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
- 12.917 (douze mille neuf cent dix-sept) actions de catégorie "ICG";

- 2.211 (deux mille deux cent onze) actions de catégorie "Sand V";
  - 2.178 (deux mille cent soixante-dix-huit) actions de catégorie "Sand Co";
  - 278 (deux cent soixante-dix-huit) actions de catégorie "P4";
  - 68.959 (soixante-huit mille neuf cent cinquante-neuf) actions de catégorie "CVC";
  - 31.511 (trente-et-un mille cinq cent onze) actions de catégorie "TAND";
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10)."  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.40 heures.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. FARESE, C. PARMENTIER, K. KIEFFER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56300. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010013873/100.

(100007494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

#### **Finimmo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.691.

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FINIMMO HOLDING S.A.", avec siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 97691, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis KESSLER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 62 du 16 janvier 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte par le notaire Maître Francis KESSLER, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 667 du 31 mars 2006.

La séance est ouverte à heures sous la présidence de M. Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Myriam HENRY, ingénieur commercial et de gestion, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement au 3, rue Nicolas Welter à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire instrumentant.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui a été communiqué par voie de presse les 10 et 17 décembre 2009.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

A. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 269.000,- (deux cent soixante-neuf mille euros) en vue de le porter de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) avec émission de 2.690 (deux mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en numéraire des actionnaires de EUR 170.000,- (cent soixante-dix mille euros) et par conversion d'une créance des actionnaires envers la société, certaine, liquide et immédiatement exigible, pour un montant total de EUR 99.000,- (quatre-vingt-dix-neuf mille euros).



B. Réduction du capital social à concurrence de EUR 22.000,- (vingt-deux mille euros) avec annulation de 220 (deux cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, pour ramener le capital de son montant actuel de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) à EUR 278.000,- (deux cent soixante-dix-huit mille euros) par absorption de pertes reportées à concurrence de EUR 22.000,- (vingt-deux mille euros).

C. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (278.000,- €) représenté par DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT (2.780) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 €), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales."

D. Divers.

IV.- L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

Pour répondre aux exigences de la Commission de Surveillance du Secteur Financier suite à la demande d'agrément introduite par sa filiale, i.e. la société FINIMMO CONSEILS S.A. (la "Filiale"), l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 269.000,- (deux cent soixante-neuf mille euros) en vue de le porter de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) avec émission de 2.690 (deux mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en numéraire des actionnaires de EUR 170.000,- (cent soixante-dix mille euros) et par conversion d'une créance des actionnaires envers la société, certaine, liquide et immédiatement exigible, pour un montant total de EUR 99.000,- (quatre-vingt-dix-neuf mille euros).

Cette augmentation de capital a donc été libérée:

1) Par un apport en numéraire des actionnaires de EUR 170.000,- (cent soixante-dix mille euros); les 1.700 (mille sept cent) actions nouvelles correspondant à l'apport en numéraire ont été entièrement libérée en espèces, de sorte que la somme de EUR 170.000,- (cent soixante-dix mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

2) Et par conversion d'une créance, certaine, liquide et immédiatement exigible, détenue par les actionnaires, avec adresse professionnelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, à l'encontre de la société anonyme holding FINIMMO HOLDING S.A., pour un montant total de EUR 99.000,- (quatre-vingt-dix-neuf mille euros).

L'existence de la créance a été prouvée au notaire par une déclaration.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 17 décembre 2009 par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafébruch sous la signature de Monsieur Marco CLAUDE.

La valeur de ladite créance est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

#### *Conclusion*

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport est uniquement émis conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et destiné au Conseil d'Administration, aux Actionnaires et au Notaire actant l'opération. Ce rapport ne peut être utilisé à d'autres fins, ne peut être transmis à des tiers et ne peut être inclut ou référencé dans d'autres documents que ceux de l'Assemblée des Actionnaires décidant l'augmentation de capital de la Société, sans notre permission préalable. Ce rapport pourra être néanmoins transmis à la Commission de Surveillance du Secteur Financier en cas de demande."

Ledit rapport restera, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide ensuite de réduire le capital social à concurrence de EUR 22.000,- (vingt-deux mille euros) avec annulation de 220 (deux cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, pour ramener le capital de son montant actuel de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) à EUR 278.000,- (deux cent soixante-dix-huit mille euros) par absorption de pertes reportées à concurrence de EUR 22.000,- (vingt-deux mille euros). Cette opération est faite en vue de compenser les pertes réalisées et existantes au 1<sup>er</sup> décembre 2009, telles qu'elles ressortent de la situation intermédiaire.

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 1<sup>er</sup> décembre 2009, a été donnée au notaire instrumentant par la remise d'une situation intermédiaire au 1<sup>er</sup> décembre 2009, laquelle reste annexée au présent acte.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à DEUX CENT SOIXANTE-DLX-HUIT MILLE EUROS (278.000,- €) représenté par DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS (2.780) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 €), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. ROLLE, M. HENRY, M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57484. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010013875/107.

(100007498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Taxis F.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 88.978.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015359/9.

(100008766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**Fininfra, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.745.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

AXA Infrastructure Partners FCPR, a fonds commun de placement à risque, represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France and registered under number 403 201 882 RCS Paris, hereby represented by Andreas Demmel, director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 December 2009.

The appearing is the sole shareholder of Fininfra, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137745, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary prenamed, of 31 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, dated 7 May 2008, number 1120 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing at Rambrouch, of 24 September 2009, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of two hundred thirty thousand six hundred eighty-six euro (EUR 230,686.-) so as to raise it from its present amount of one million one hundred ninety-seven thousand eighty-seven euro (EUR 1,197,087.-) to one million four hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-three euro (EUR 1,427,773.-).

2 To issue two hundred thirty thousand six hundred eighty-six (230,686) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by AXA Infrastructure Partners FCPR and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the increase of the issued capital of the Company.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred thirty thousand six hundred eighty-six euro (EUR 230,686.-) so as to raise it from its present amount of one million one hundred ninety-seven thousand eighty-seven euro (EUR 1,197,087.-) to one million four hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-three euro (EUR 1,427,773.-).

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to issue two hundred thirty thousand six hundred eighty-six (230,686) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share having the same rights and privileges as the existing shares.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Andreas Demmel, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Infrastructure Partners FCPR, by virtue of a proxy given on 9 December 2009 (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for two hundred thirty thousand six hundred eighty-six (230,686) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of two hundred thirty thousand six hundred eighty-six euro (EUR 230,686.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary. Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the two hundred thirty thousand six hundred eighty-six (230,686) new shares to the Subscriber.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**Art. 5. Capital (first paragraph).** "The issued capital of the Company is set at one million four hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-three euro (EUR 1.427.773.-) divided into one million four hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-three (1,427,773) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which have been fully paid-in."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at thousand three hundred euro. The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,

le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

est apparu:

AXA Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risque, représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société de droit français, ayant son siège social à 20, place Vendôme, 75001 Paris, France et enregistrée sous le numéro 403 201 882 RCS Paris, représenté par Andreas Demmel, directeur, demeurant à Luxembourg aux termes d'une procuration donnée le 9 décembre 2009.

Le comparant est l'associé unique de Fininfra, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137745, constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner,

notaire prénommé, en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 7 mai 2008, numéro 1120 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 24 septembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représenté comme mentionnée ci-dessus, a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social d'un montant de deux cent trente mille six cent quatre-vingt six euros (EUR 230.686,-) pour le porter de son montant actuel de un million cent quatre-vingt dix sept mille quatre vingt-sept euros (EUR 1.197.087,-) à un million quatre cent vingt-sept mille sept cent soixante-treize euros (EUR 1.427.773,-).

2 Émission de deux cent trente mille six cent quatre vingt-six (230.686) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par AXA Infrastructure Partners FCPR et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par apport en espèces.

4 Modification de l'article 5 des statuts de manière à refléter l'augmentation du capital social de la Société.

5 Divers.

et a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente mille six cent quatre-vingt six euros (EUR 230.686,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cent quatre-vingt dix-sept mille quatre-vingt-sept euros (EUR 1.197.087,-) à un million quatre cent vingt-sept mille sept cent soixante-treize euros (EUR 1.427.773,-).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé d'émettre deux cent trente mille six cent quatre vingt six (230.686) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription - Paiement*

Ensuite Andreas Demmel s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA Infrastructure Partners FCPR, précité, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2009 (le "Souscripteur"). Le Souscripteur a déclaré souscrire deux cent trente mille six cent quatre-vingt six (230.686) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de deux cent trente mille six cent quatre-vingt six euros (EUR 230.686,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les deux cent trente mille six cent quatre-vingt six (230.686) actions nouvelles au Souscripteur.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. Capital social (alinéa premier).** "Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent vingt-sept mille sept cent soixante-treize euros (EUR 1.427.773,-) divisé en un million quatre cent vingt-sept mille sept cent soixante-treize (1.427.773) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille trois cents euros. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. DEMMEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15468. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010013876/134.

(100007106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**International and Regional Business Planning CY, IBP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3363 Leudelange, 20, rue Pessendall.

R.C.S. Luxembourg B 19.752.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le six janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Robert CLOOS, commerçant, né à Schiffange le 7 décembre 1939, demeurant à L-3363 Leudelange, 20, rue Pessendall, lequel a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Par acte sous seing privé du 3 décembre 2009, son épouse, Madame Denise ZORN, lui a cédé cinq (5) parts sociales de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL AND REGIONAL BUSINESS PLANNING CY, IBP, S.à r.l., (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-3363 Leudelange, 20, Rue Pessendall.

Un exemplaire de la prédite convention de cession de parts du 3 décembre 2009, restera annexé aux présentes, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, pour être formalisé avec elle.

Monsieur Robert CLOOS, prédit, en sa qualité de gérant, pouvant engager la société par sa seule signature, déclare d'ailleurs accepter cette cession de part pour compte de la Société conformément à l'article 1690 du code civil, avec dispense de faire signifier cette cession à la société, et déclare n'avoir entre ses mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

II. Suite à cette cession, le comparant déclare être l'associé unique de la Société (ci-après "l'Associé Unique"), ayant son siège social à L-3363 Leudelange, 20, Rue Pessendall,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 19752, laquelle a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 31 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 12 du 16 janvier 1989, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire GLODEN prédit, en date du 23 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 28 février 2002.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR) représenté par mille (1000) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune;

III. L'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. L'Associé Unique, en tant que propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par l'Associé Unique au gérant de la Société pour son mandat jusqu'à ce jour;

VII. L'Associé Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-3363 Leudelange, 20, rue Pessendall.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Cloos, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013884/48.

(100007441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Paint Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.765.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 2009.*

*Résolutions:*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009/2010 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire Mevea S.à.r.l., 4 Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010014504/19.

(100007973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Clas S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.268.

—  
Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010015266/12.

(100008998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Batten Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 83.878.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57294 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010015271/12.

(100008948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Trasteel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.159.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57326 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010015272/12.

(100009040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---



**CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.269.782.758,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2010015275/13.

(100008683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Cargolux S.A., Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2010.

Paul BETTINGEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010015280/12.

(100008778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Boralex Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.284.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57348 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2010015285/12.

(100008816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Didogra s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.677.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 décembre 2009*

*Résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire MEVEA S.à r.l. ayant son siège social 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg venant à échéance, l'assemblée décide de le reconduire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2010014505/17.

(100007970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Al Maha Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 128.067.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2010015286/12.

(100009016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Leony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 133.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2010015287/12.

(100009018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Altor CIB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 145.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2010015288/12.

(100009020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**E.I.N. Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 38.430.

***Démission des organes sociaux***

En date du 7 décembre 2009, la démission des personnes suivantes a été signifiée à la société comme suit:

- Monsieur Patrick Meunier a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat.

- Madame Anna Meunier de Meis a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Patrick Houbert a démissionné de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

- La société MRM CONSULTING SA a démissionné de son poste de commissaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIR Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010014501/18.

(100007999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Altor I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.998.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010015289/12.

(100009022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**Altor II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.997.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010015290/12.

(100009024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**CB Lux S.à r.l.-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.****Capital social: EUR 74.646.553,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 108.295.

—

L'an deux mille neuf, le vingt-deux du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Berda, gérant de sociétés, né le 3 février 1947 à Paris, France et résidant au 3, Chemin du Port Noir, CH-1211 Genève, Suisse,

ici représenté par Stéphanie Colson, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination "CB Lux S.à r.l. - FIS" (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1044 du 15 octobre 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°853 du 21 avril 2009.

II. Le siège social de la Société est établi au 18-20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. L'associé unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Siège social. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le siège social est établi à Senningerberg, commune de Niederanven."

15840

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (EUR 750.-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. COLSON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56842. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010013946/44.

(100007443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---

**Seavon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.403.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 12 Janvier 2010 de la Société, la décision suivante a été prise:  
- Démission de Juarez Saliba De Avelar de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 décembre 2009.

A dater du 30 décembre 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérant A:*

Paulo Penido Pinto Marques

Enéas Garcia Diniz

*Gérant B:*

Alberto Monteiro De Queiroz Netto

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Seavon Holding S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Mandataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2010014497/22.

(100008060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

---

**Le Chêne au Corbeau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.868.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 8 janvier 2010*

L'associé unique a pris acte de la démission de

1. Madame Doris RUSSI, demeurant professionnellement à 3, Murbacherstrasse, CH-6003 Lucerne,

2. Monsieur Peter HODSON, demeurant professionnellement à Rue Poudreuse, BGU-GY4 6NN St Martins,

de leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet au 8 janvier 2010.

Il en résulte qu'à l'issue des résolutions prises par l'associé unique, Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement à 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg est administrateur unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014000/16.

(100007612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

---